



REPLISSAGE GRATUIT DE VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔTS

Attention :

Date-limite pour la remise **par courrier** des déclarations d'impôts auprès de l'**OGBL** afin de les faire remplir: **8 décembre 2025.**

Dernier délai pour la remise des déclarations d'impôts auprès de l'**administration des contributions**: **31 décembre 2025.**

Comme les années précédentes, le Service Information, Conseil et Assistance (SICA) propose aux membres de l'OGBL un service gratuit pour compléter leurs déclarations d'impôts (pouvant comprendre jusqu'à 2 revenus provenant de locations au maximum).

Attention: Il n'est pas possible de fixer un RDV pour remplir votre déclaration d'impôts.

Le service «déclarations d'impôts» est centralisé dans les agences **Esch-sur-Alzette, Luxembourg** et **Diekirch**.

Afin de vous éviter de longues attentes, nous vous prions de déposer ou d'envoyer votre déclaration d'impôts avec **uniquement des copies des pièces justificatives**, de préférence aux agences

OGBL Service déclarations d'impôts
42 rue de la Libération
L-4210 **Esch-sur-Alzette**

OGBL Service déclarations d'impôts
31 rue du Fort Neipperg
L-2230 **Luxembourg**

OGBL Service déclarations d'impôts
14 route d'Ettelbruck
L-9230 **Diekirch**

Lundi – vendredi de 8h00–12h00 et 13h00 – 17h00

La déclaration remplie sera envoyée à la/au membre par courrier simple ou pourra être enlevée avec RDV de préférence à Esch-sur-Alzette, Luxembourg ou Diekirch. Veuillez nous communiquer votre choix lors du dépôt de votre dossier.

Pour établir la déclaration d'impôt, il est indispensable que vous remplissiez les 4 premières pages du formulaire 100F avec vos données personnelles. (https://impotsdirects.public.lu/fr/formulaires/pers_physiques.html)

Vous pouvez aussi nous faire parvenir les 4 premières pages du formulaire 100F avec les pièces justificatives par mail avant le 15 novembre 2025 à **impots@ogbl.lu** sous réserve que le document soit au **format pdf**.